

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2018

Etaient présents : Mesdames et Messieurs TROMPEAU Jean-François, LERAT Catherine, DEFEZ Gérard, LABELLE Sylvie, PESSIONNE Alain, BERTHOMIER Marie-Christine, DENYS Serge, MOINEREAU Marie-Thérèse, STERVINOUE Frédéric, CHAUDAGNE LE RAVALLEC Danièle, DELAVAU-LABRUX Chantal, GOMBERT Annick, PERREARD Alain, PERROT Olivier, ROY Pascal, JACQUET Alain, LIAUDOIS Michel, CONFOLANT Patrice, CHAMPIGNY Daniel, JUNQUET Pascale, MERIOT Claude, JOLIVET Martine, CAILLAUD Roland, DARREAU Jean-Pierre, GUILLOT Jean-Paul, DUCHENE Christian, DARNAULT Joël, GIBALT Wilfried, VACHAUD Edith, VERVIALLE Laurent, BERNARD Thierry, CHEZEAUX Jean-Louis, BROUILLARD Patrick, CALAS Elisabeth, PLANTUREUX Guy, BERTON Guy, HERVO Dominique, PINLON Roland, TRUFFAUT Jacqueline.

Etaient excusés : CONFOLANT Philippe, BUCHMANN Etienne (pouvoir à Claude MERIOT), CIRET Didier (pouvoir à Chantal DELAVAU-LABRUX), MOREAU-JOANNES Véronique (pouvoir à Danièle CHAUDAGNE LE RAVALLEC) ROBIN Wilfried (pouvoir à Annick GOMBERT) TAILLEBOURG Colette (pouvoir à Joël DARNAULT), MULTON Jean-Michel (pouvoir à Roland CAILLAUD), VARVOU Jean-Pierre (pouvoir à Dominique HERVO)

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 4 Juin 2018.

Monsieur Erwan RIGOLLET LE BIHAN prend la parole pour faire part de l'action menée le matin même par des élus contre la fermeture de la maternité du Blanc. Il dénonce le mépris à l'égard des élus et dit que puisque ces derniers ne servent à rien, il quitte la séance du conseil communautaire.

Le Président Claude MERIOT indique que Madame Annick GOMBERT fera une intervention sur la maternité, qu'il n'y a pas de représentation des services de l'Etat dans l'assemblée et que la séance du conseil communautaire va se tenir.

Monsieur Pascal ROY dit au Président qu'il se trompe d'interlocuteurs, que les fonctionnaires ne font que leur travail, qu'ils obéissent à des ordres venus de plus haut. Il propose que l'ensemble des élus démissionnent.

Le Président Claude MERIOT rappelle que dans le cas présent, il s'agit de hauts fonctionnaires, qu'un directeur d'ARS dispose de prérogatives et qu'il n'a pas besoin d'ordres hiérarchiques pour prendre une décision comme la fermeture de la maternité du Blanc.

Sur les démissions collectives, Madame GOMBERT précise que cela ne sert à rien, il ne faut surtout pas faire de politique de la chaise vide. Elle cite l'exemple de Clamecy où les élus ont tous démissionné et ça n'a rien changé à la décision de fermeture. Ce qui avait fait pencher la balance dans cette ville c'était la démission des pompiers volontaires.

Madame GOMBERT donne lecture du courrier que Monsieur François JOLIVET a adressé à Madame la Directrice de l'ARS.

RENTREE SCOLAIRE 2018/2019

Le Vice-Président Daniel CHAMPIGNY présente le bilan de la rentrée 2018/2019.

- Les effectifs

ECOLE	EFFECTIF	Nb classe
Ciron	37	2
Concremiers	63	3
Douadic	16	1
La Pérouille	19	1
Le Blanc J Ferry	182	8
Le Blanc Mat G Sand	95	5
Le Blanc V Haute	131	7
Le Blanc Ste Thérèse	193	7
Lureuil	16	1
Mérigny	45	2
Nuret le Ferron	20	1
Oulches	24	1
Poulligny Saint Pierre	109	5
Rivarenes	42	2
Rosnay	36	2
Ruffec le Château	54	3
Thenay	81	4
Tournon G Sand	155	7
Vigoux	39	2

1357

64

Celon 44 enfants Roussines 68 enfants Migné 15 enfants
--

Soit 21 enfants de moins par rapport à l'effectif constaté à la rentrée précédente, mais ces chiffres vont s'affiner un peu dans l'année.

Malgré la mobilisation des élus, suppression d'une classe à l'école Jules Ferry au Blanc.

Les craintes sont encore vives sur certains RPI pour la carte scolaire prochaine, c'est pourquoi les élus concernés seront réunis pour mener la réflexion et voir ce qu'il est possible d'envisager.

Le Président et le Vice-Président rencontreront l'Inspecteur de Circonscription, nouvellement arrivé, le jeudi 11 octobre prochain.

Le Vice-Président visite actuellement des écoles pour rencontrer les enseignants et élus communaux et il réunira les enseignants de l'ensemble des écoles lors d'une réunion de rentrée prochainement.

Garderies :

Rien de particulier à signaler.

Le retour à 4 jours d'école s'est fait sans difficultés dans les écoles.

Cela a cependant représenté un gros travail de refonte des plannings des personnels. Cela se traduit malheureusement souvent par une perte d'heures et de salaires. Le maximum est fait pour accompagner les personnels.

Il y a des difficultés d'organisation du transport suite à la mise en place par le Conseil régional de système de badges dans les bus. De nombreux retards ont été signalés dans les écoles.

Des contacts sont en cours avec les syndicats de transports pour que ces problèmes soient résolus au plus vite. Le Vice-Président demande aux élus de faire remonter les situations même si cela ne relève pas directement de la CDC.

Cantines :

Viviane HOUSSIN poursuit les actions sur l'accompagnement des personnels.

Plusieurs formations seront proposées aux personnels (HACCP, plats végétariens...)

L'approvisionnement local se poursuit, avec notamment l'intervention de l'association « Cagettes et Fourchettes » initiée par le PNR Brenne.

Facturation :

Un gros travail a été mené concernant la facturation des services de restauration sous le contrôle d'Annick Gombert.

Les parents sont invités à dorénavant s'inscrire sur des forfaits hebdomadaires de manière à ce que la prise de repas soit régulière. Cela permet aux familles d'échelonner les paiements sur 11 mois.

De même pour faciliter la gestion comptable, éviter les impayés et alléger le suivi pour les familles, nous les avons fortement incités à opter pour le prélèvement automatique. Les familles reçoivent bien sûr toujours une facture mais sont prélevées directement par la trésorerie.

Nous n'avons pas encore tous les retours par les écoles et un point plus précis vous sera présenté après la mise en place réelle, après la première facturation mais les premiers chiffres sont les suivants :

Actuellement 1023 retours des familles, enseignants et intervenants qui prennent régulièrement ou ponctuellement des repas dans nos restaurants scolaires (il manque 191 retours) :

- 62 % ont choisi le prélèvement mensuel
- 82 % ont choisi le forfait 4 jours par semaine
- 3 % ont choisi le forfait 3 jours et 5 % le forfait 2 jours
- 10 % ont préféré ne pas prendre de forfait (repas majorés)

Travaux :

Les équipes ont été mobilisées pour de nombreuses interventions durant les vacances d'été.

A noter que dorénavant les demandes d'interventions (autres que les urgences bien sûr) sont faites par le biais d'un fichier, d'un tableau partagé.

Ce tableau qui sera prochainement transféré aux mairies, vous permettra de voir en temps réel les demandes, d'être informés des interventions et bien sûr d'intervenir avec les personnels municipaux le cas échéant.

Le Vice-Président remercie les maires pour les interventions des ces personnels qui, en complément des équipes de la CDC, sont indispensables au bon fonctionnement des écoles.

MODIFICATIONS DE STATUTS

SIAMVB ET SYNDICAT DE L'ANGLIN

Le SIAMVB (Syndicat Mixte pour l'Assainissement et la Mise en Valeur de la Brenne) a sollicité la Communauté de Communes pour la modification de ses statuts, l'élargissement global du périmètre du syndicat et l'élargissement du périmètre du syndicat sur la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse.

Après plusieurs échanges sur l'opportunité de créer un grand syndicat (où la communauté de communes sera représentée par 11 membres sur 33) et par 26 voix pour, 7 contre et 3 abstentions, le conseil communautaire approuve les 3 dispositions ci-dessus. Cette décision entraîne la dissolution du syndicat de l'Anglin.

STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNES

Par un courrier du 7 Septembre 2018, Monsieur le Préfet demandait à la Communauté de Communes de modifier ses statuts pour redéfinir la compétence périscolaire et la compétence extrascolaire. Finalement, les services de l'Etat ont fait savoir que ce n'était pas nécessaire. Ce point est donc retiré de l'ordre du jour.

TAXE SEJOUR

Les articles 44 et 45 de la loi n°2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative (LFR) pour 2017 a introduit plusieurs évolutions réglementaires qui seront applicables à compter du 1er janvier 2019 pour l'application de la Taxe de Séjour.

Ces nouveautés sont de trois ordres :

- Certaines catégories d'hébergement ont été remodelées ;
- Les tarifs planchers et plafonds sont modifiés ;
- Un tarif proportionnel a été instauré pour les hébergements non classés ou en attente de classement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ces points. De plus en accord avec les deux autres Communautés de Communes Cœur de Brenne et Marche Occitane – Val d'Anglin, il a été décidé de supprimer la taxation au forfait qui concernait plus spécifiquement les chambres d'hôtes et de taxer tous les hébergements selon le principe du réel.

Catégories d'hébergement	Tarif retenu
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,50 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,00 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,60 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,30 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance (*)	0,20 €

Hébergements	Taux retenu
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	4 % dans la limite de 1,50 €

(*) cette catégorie intègre les terrains de camping et terrains de caravaning en attente de classement ou sans classement.

Rappelle que les **hébergements insolites** lorsqu'ils ne sont pas implantés dans l'enceinte d'un établissement reconnu au sens du code du tourisme type camping, hôtel, meublé... doivent s'acquitter d'une taxe proportionnelle dont le montant est de 4 % du prix de la nuitée par personne.

TAXE GEMAPI

Le montant de la taxe 2019 sera le même que celui de 2018 à savoir 125 000 €.

ACTIONS ECONOMIQUES

LOCAL COMMERCIAL – OULCHES :

Le Conseil Communautaire accepte de signer :

- un nouveau bail commercial avec la société SOLI'AGE représentée par Monsieur LAMOME Sébastien, repreneur.
- Un nouveau bail concernant la partie logement avec Monsieur LAMOME Sébastien

M.S.P – LE BLANC :

A la suite de la réception des travaux, le Président signera les différents baux locatifs avec les représentants des professionnels de santé.

ROSOBREN – POULIGNY SAINT PIERRE :

Le Conseil Communautaire approuve le nouveau plan de financement et prend acte des entreprises retenues pour les travaux.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise

- Le versement d'un capital décès ;
- L'émission d'un titre de recettes à la commune de St Gaultier pour la mise à disposition d'un agent au centre de loisirs
- La signature d'une convention de fin de mise à disposition avec la Ville du Blanc pour des bâtiments à caractère économique qui ont été vendus
- La modification d'un poste d'infirmière

Le Vice-Président Dominique HERVO indique que le revêtement de la voie verte va être repris de St Gaultier à Fontgombault (sauf entre Ruffec et Le Blanc) sur 1,20 m de large pour permettre une meilleure fréquentation et faciliter l'entretien. La dépense de 450 000 € est subventionnée à 80 %.

Le Vice-Président Thierry BERNARD indique que « Les échappées à vélo » se dérouleront cette année à Sacierges le 23 Septembre.